



Mesure alimentaire pour les écoles de milieux socio-économiquement faibles

En lien avec la réussite éducative, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et la Commission scolaire de Montréal assurent le financement d'un programme d'aide alimentaire pour les élèves des écoles de milieux socio-économiquement faibles. En 2013-2014, cette aide alimentaire est offerte sous forme de dîner.

Toutefois, cette mesure alimentaire n'est pas offerte de façon universelle. Le critère pour l'admissibilité au programme est le revenu familial. Il est basé en fonction des tableaux de seuils de faible revenu de Statistique Canada, selon la taille de la famille :

Taille de la famille	Revenu annuel net
2 personnes	23 850 \$
3 personnes	29 699 \$
4 personnes	37 052 \$
5 personnes	42 191 \$
6 personnes	46 791 \$
7 personnes et plus	51 391 \$

MODALITÉS DU PROGRAMME

Comme approuvée par le Conseil des commissaires lors de sa séance du 19 juin 2013, la contribution des parents pour l'inscription au programme d'aide alimentaire est fixée à 1,00 \$ par jour et par enfant pour le dîner et de 0,20 \$ par jour et par enfant pour la collation.

De plus, vous devez remettre à l'école une pièce justificative d'admissibilité pour l'inscription au programme, soit :

- une preuve d'admission à la sécurité du revenu (deux parties de la carte bleue du mois courant);
- l'avis annuel sur le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (revenu net);
ou
- l'avis de prestation fiscale canadienne pour les enfants de l'Agence du revenu du Canada (revenu net).

La preuve d'admissibilité doit contenir les noms des enfants à charge, le revenu familial, le nom du parent et l'adresse de résidence.

Les immigrants nouvellement arrivés doivent fournir la preuve de leur arrivée au pays ainsi qu'un bulletin de paie.

Il est à noter que l'inscription à ce programme alimentaire se fait sur une base volontaire.

Si votre situation économique correspond à une de celles décrites ci-dessus et si vous souhaitez faire bénéficier votre enfant du programme, veuillez nous le préciser en remplissant le formulaire ci-joint et en nous le faisant parvenir avant le 6 /9 /2013 au local 2306.

À la suite de la réception du formulaire d'inscription et de la preuve d'admissibilité, nous communiquerons avec vous pour confirmer l'inscription de votre enfant au programme.

Caroline Claveau
Directrice-adjointe, bureau 2306
Responsable de la Mesure alimentaire